



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2021

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurora PRIEST, Éric SIGURE, Maëli DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h42

Secrétaire : Maëli DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.21.019 – Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er avril 2021– Poste d'archiviste

**Christian DUMAS expose** :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire indique que cet emploi compte tenu de la nature des fonctions exercées, du niveau d'expertise nécessaire et du niveau de recrutement, pourra être pourvu le cas échéant en l'absence d'agent titulaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur et percevra le régime indemnitaire afférent au grade et à l'emploi.

Après avis du Comité Technique du 9 mars 2021 et après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 mars 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer pour assurer les missions d'archiviste, un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

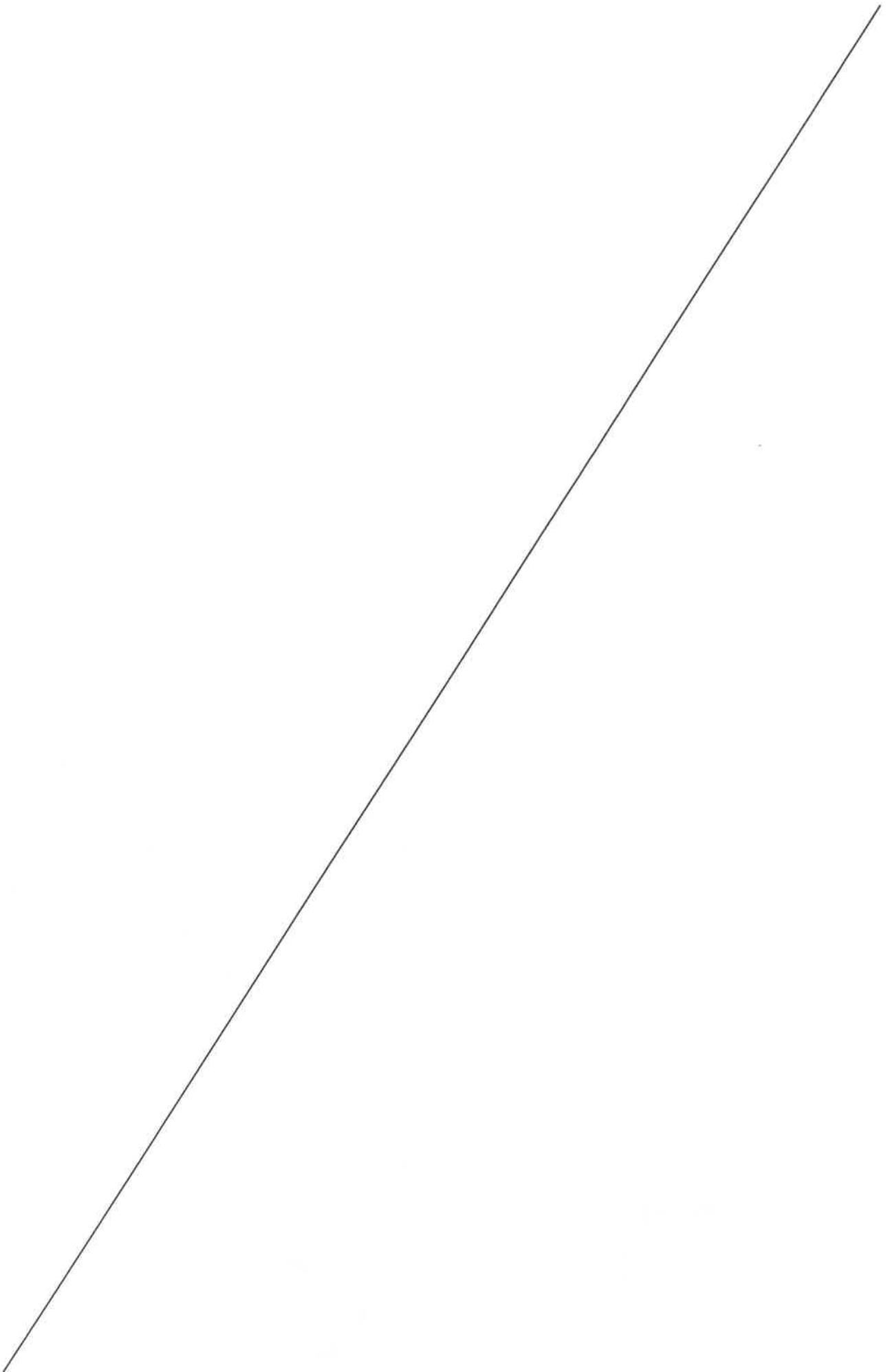
Publication le :

Notification le :

**02 AVR. 2021**  
**02 AVR. 2021**



Le Maire  
Christian DUMAS



**Acte à classer****DL-21-019**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-02T09-03-15.00 ( MI229307988 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210330-DL-21-019-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er avril 2021 - poste d'archiviste

Date de décision : 30/03/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Création de poste et suppression

Acte : DL.21.019 -RH- Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er avril 2021 - poste archiviste.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/21 à 09:03

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 02/04/21 à 09:03

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 09:07